

Gabriel PICARD élu à la présidence de la FEVS

Paris, le 23 juin 2023 - Réunis aujourd'hui à l'occasion de l'assemblée générale de la FEVS, les exportateurs de vins et spiritueux ont porté Gabriel PICARD, Président du Groupe PICARD VINS & SPIRITUEUX, à la présidence de leur Fédération.



Gabriel PICARD a été élu pour trois ans à la présidence de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS).

C'est avec la volonté d'acquérir une expérience extérieure dans un groupe international que Gabriel PICARD commence sa carrière au sein de l'entreprise PepsiCo. En 1997, il rejoint ses parents et l'aventure familiale en Bourgogne, d'abord comme responsable export avant de prendre en charge le développement de l'activité commerciale. Il prend la direction générale du groupe en 2007 puis, dix ans plus tard, la présidence du directoire de PICARD VINS

& SPIRITUEUX, incarnant avec sa sœur Francine, la troisième génération à la tête de l'entreprise familiale.

Gabriel PICARD s'est toujours impliqué dans les organisations professionnelles du secteur. C'est notamment le cas de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS), dont il est administrateur depuis 2011.

S'exprimant devant l'assemblée générale de la FEVS, Gabriel PICARD a indiqué l'importance qu'il attachait à cette mission collective, dans une époque où les tensions et les barrières au commerce sont fortes. *« Pendant des années, nous nous sommes concentrés sur les accords commerciaux et l'élimination des droits de douane. Aujourd'hui, nous faisons face à de nouveaux obstacles qui viennent fragmenter les marchés et freiner les exportations. Je pense notamment à la multiplication des barrières non tarifaires. L'exemple récent le plus emblématique est certainement la législation irlandaise en matière d'étiquetage sanitaire, qui remet en cause trente années de construction du Marché Unique »* a-t-il souligné.

« Nous devons demain rester très impliqués pour que les préoccupations légitimes qui relèvent de la responsabilité sociétale de nos entreprises ne conduisent pas à la mise en place de mesures disproportionnées voire protectionnistes. C'est cette action que la FEVS doit, encore davantage, remplir au bénéfice de nos entreprises de vins et spiritueux » a-t-il conclu.